

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL



Réunion Restreinte du lundi 24 mars 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

D2

N°28385749 : BOISSY FC 1 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 22/03/25 à 20h 00

Demande de changement d'horaire tardive (effectuée les 18 & 21 Mars 2025) via Footclub par BOISSY FC (*attribution municipale du créneau habituel indisponible*) avec refus de l'équipe adverse.

La Commission reporte la rencontre au samedi 26 avril 2025 à 20h00.

Prévenir vos adversaires.

COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL

Calendrier prévisionnel :

½ Finale : du 21 au 27 avril 2025.

Finale : en prévision, le 04 juin 2025.

TIRAGE des 1/4 de Finale COUPE du VDM FUTSAL

Match N°1: VITRY ASC 2 / VITRY ASC 1

29/03/2025 à 12h30

Match n°2 : VSG FUTSAL 1 / HAY 94 AS 1

Reporté au 16/04/24 date butoir

Match N°3 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1

Reporté au 16/04/24 date butoir

Match N°4 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / BOISSY UJ 1

28/03/2025 à 21h00

TIRAGE des 1/2 Finale COUPE du VDM FUTSAL

Première ½ finale : Vainqueur match n°3 / Vainqueur du match n°4 **26/04/2025**

Deuxième ½ finale : Vainqueur match n°1 / Vainqueur du match n°2 **26/04/2025**

Match N°1: VITRY ASC 2 / VITRY ASC 1 Coupe VDM Futsal du 28/03/2025 à 20h30 - 53281365

Courriel en date du 21/03/2025 du club de VITRY ASC demandant par commodité interne de disputer la rencontre entre leur 2 équipes le **samedi 29/03/2025 à 12h 30 au gymnase Paul Eluard à Vitry Sur Seine.**

La commission donne son accord .

Match n°2 : VSG FUTSAL 1 / HAY LES ROSES AS 1 Coupe VDM Futsal du 29/03/2025 à 20h30 -53281366

Courriel en date du 24/03/2025 de AS HAY 94 FUTSAL informant de deux rencontres le même jour (Championnat R3 et coupe du VAL DE MARNE FUTSAL).

La commission reporte la rencontre de coupe du VAL DE MARNE au 19/04/2025 à 20h30

Et demande au club de VSG FUTSAL de proposer si possible, un créneau en semaine, le mercredi et ce avant la date butée pour le lundi 07/04/2025 12h00.

Match N°3 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1 C VDM du 29/03/2025 à 20h45 - 53281368

Courriel en date du 14/03/2025 du club de B2M (qui propose la date du jeudi 03/04/2025 à 20h30 pour disputer le quart de finale de coupe du VAL DE MARNE Futsal)

La commission reporte la rencontre de coupe du VAL DE MARNE au 19/04/2025 à 20h30

Et demande au club de B2M Futsal de proposer si possible, un créneau en semaine, le mercredi et ce avant la date butée pour le lundi 07/04/2025 12h00.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match

N° 28385743: VITRY ASC 2 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 14/03/2025